



A Meyrargues, le 29 juin 2017

## Commune de Meyrargues

Département des Bouches-du-Rhône

### **Objet : Rythmes scolaires : l'actualité nationale et locale**

Depuis quelques semaines, de nombreuses informations sur le retour à la semaine de 4 jours sont relayées par les médias et attendaient le décret pour être confirmées. Ce dernier est enfin paru le 28 juin en milieu de matinée et indique qu'il est possible de changer l'organisation des temps scolaires dans les écoles de la Commune selon 3 possibilités à choisir, dont les 24h d'enseignements sur 4 jours, notamment.

Malgré le flou qui a précédé la parution de ce décret, la Municipalité a souhaité, dès l'annonce du Président de la République, et dans l'intérêt des enfants et de tous ceux qui travaillent avec eux, débiter la réflexion par une vaste concertation, à travers un questionnaire distribué le plus largement possible à toutes les parties prenantes. Elle a par ailleurs tenu informée l'inspectrice de circonscription et a assuré une veille presse et réglementaire.

Plus de 400 questionnaires ont été diffusés le 8 juin dernier à tous les parents d'élèves, les enseignants et le personnel municipal.

Les résultats exprimés dans les questionnaires par les parents et le personnel municipal sont clairs (l'avis des enseignants devrait être exprimé lors des prochains conseils d'écoles) :

A la maternelle :

- 72 % des parents ont répondu et plus de 80% d'entre eux sont favorables à une semaine à 4 jours avec un début des cours pour près de 40% d'entre eux à 8h30 ; à 35% pour 9h et à 25% pour 8h45 ; l'heure de démarrage des cours devra donc être clarifiée en conseil d'école ; l'organisation de la journée et notamment de la durée de la pause méridienne seront fonction des possibilités pour les enseignants de faire du soutien scolaire après les enseignements, en fin de journée ou si la pause méridienne est privilégiée, ainsi que de la cohérence entre les différentes écoles, qui est souhaité par l'inspectrice (aujourd'hui : 2h de pause méridienne sont imposées par l'académie) ;

A l'élémentaire :

- 73 % des parents ont répondu et plus de 75% d'entre eux sont favorables à une semaine à 4 jours avec un début des cours pour près de 48% d'entre eux à 8h30, à 29% pour 8h45 et à 23% pour 9h ; l'heure de démarrage des cours devra donc là aussi être clarifiée en conseil d'école ; l'organisation de la journée et notamment de la durée de la pause méridienne seront fonction des possibilités pour les enseignants de faire du soutien scolaire après les enseignements, en fin de journée ou si la pause méridienne est privilégiée, ainsi que de la cohérence entre les différentes écoles, qui est souhaité par l'inspectrice (aujourd'hui : 2h de pause méridienne sont imposées par l'académie), mais également de la possibilité de maintenir des TAP/NAP très demandées à l'élémentaire, si le cofinancement de l'Etat est maintenu ;

Globalement, 100% des agents municipaux intervenant dans les écoles ont répondu et souhaitent un retour à une semaine de 4 jours d'enseignement avec un démarrage de l'école à 8h30 pour 90% d'entre eux, avec une nuance à la maternelle qui préférerait commencer à 8h45 si la pause méridienne pouvait être de 1h45.

Par ailleurs, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) des Bouches du Rhône a écrit le 28 juin aux Maires des Communes des Bouches du Rhône, pour leur préciser la mise en œuvre du décret. Il propose notamment de lui faire parvenir d'ici le 4 juillet l'organisation que la Commune souhaite mettre en place à la rentrée 2017.

Sur ce point, il est rappelé que la Commune n'a pas adopté de position de principe sur les rythmes scolaires si ce n'est celle de la volonté est d'être à l'écoute des parties prenantes et de mettre tout en œuvre pour que ce qui est le mieux pour les enfants des écoles de Meyrargues puisse l'être au plus tôt et dans les meilleures conditions.

L'analyse du décret et de la note du DASEN nous permet de conclure qu'il paraît possible de proposer une semaine sur 8 demi-journées à condition que :

- Le DASEN reçoive la demande de dérogation avant le 4 juillet prochain ;
- Ce qui signifie une décision des Conseils d'écoles avant cette date ;
- Une information sur le positionnement de la municipalité avant cette date ;

Sous réserve d'une sollicitation dans les délais, le DASEN s'est engagé à donner une réponse avant le 7 juillet 2017 et à organiser un Conseil Départemental de l'Education Nationale le 13 juillet prochain, dont l'objet sera d'entériner, par arrêté préfectoral, les organisations retenues.

D'ici là, il est important :

- de tenir informée l'inspectrice de nos démarches,
- que les propositions soient entérinées en Conseil d'école et en Conseil Municipal,
- et que la demande de dérogation parvienne avant le 4 juillet.

Le calendrier est extrêmement tendu mais les parties prenantes réunissent leurs forces pour tenir les délais et répondre à la majorité des demandes.

La Municipalité vous tiendra informé de la suite des démarches en cours et à venir avant la rentrée 2017.